

CHÂTEAU-GARNIER, INFOS !

Juin 2012



HORAIRES D'ETE MAIRIE - AGENCE POSTALE

Agence postale : du lundi au vendredi de 10h à 12h15 et le samedi de 9h à 11h30 (en dehors de ces horaires, aucune opération ne peut être enregistrée).

Mairie : du 2 juillet au 31 août, en raison des congés d'été, le secrétariat ne sera ouvert que le matin de 9h à 12h15 du lundi au vendredi.

En cas d'urgence, s'adresser au Maire (05.49.87.87.22) ou aux adjoints disponibles : Mmes CHEVAIS (05.49.87.85.60) et LEOBET (05.49.87.86.25), Mrs GUINAULT (06.75.34.98.48) et DEVERGE (05.49.87.88.28).

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA BIBLIOTHEQUE

Du 1er juillet au 31 août :

- Mardi : de 16h à 17h30
- Samedi : de 10h à 11h30



APPEL A TEMOIGNAGE : Histoires de loups

La bibliothèque municipale prépare pour fin octobre, dans le cadre de Lire en Vienne une semaine d'animation sur le thème du **loup** (Spectacle, exposition, lectures...).

Par des documents retrouvés dans les archives municipales nous savons qu'il y avait encore des loups à Château-Garnier en 1880.

Si vous avez eu connaissance de récits impliquant des loups ou si vous possédez des livres ou autres documents concernant les loups dans notre commune et ses environs, nous vous serions très reconnaissants de nous en faire part. Les contes, légendes et chansons sont aussi bienvenus.

Vous pouvez nous contacter aux heures d'ouverture de la bibliothèque ou au 0549878791.

LE CLUB DE L'AMITIE

Le Club de l'Amitié prend ses vacances d'été.

Il n'y aura aucune activité du 15 juin au 30 septembre 2012.
A la rentrée une information sera faite à chaque adhérent et un planning sera envoyé avec le programme de 2012-2013.

Bonnes vacances à tous et prenez soin de vous.
Le Bureau

FOIRE SAINT-MAURICE

Elle aura lieu :

Dimanche 23 septembre 2012

Réservation pour le vide grenier, la brocante, et les exposants:

- 2 € le mètre linéaire pour vide grenier;
- 2,30€ le mètre linéaire pour brocante et exposants.

Téléphones: 05 49 87 30 45 ou 05 49 97 13 02 ou
05 49 87 85 60

SITE INTERNET

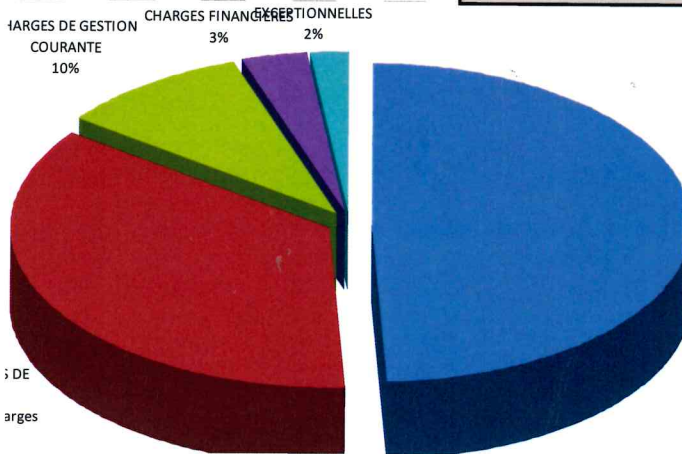
Le site internet de la commune est accessible à l'adresse suivante : <http://www.chateau-garnier.fr>.

Vous pouvez trouver les informations suivantes : gazettes, lettres infos, l'actualité, activités des associations, démarches administratives....

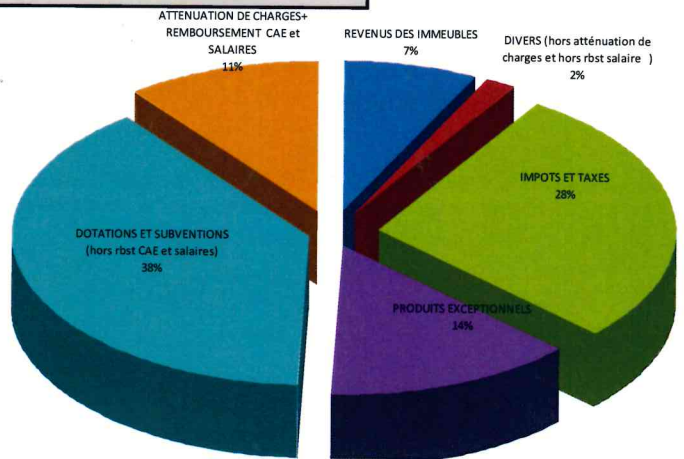
LE BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

SECTION FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2011, les charges totales de fonctionnement se sont élevées à 507714 €, soit 780 € par habitant. **Les charges nettes de personnel**, déduction faite des remboursements de salaires et atténuations de charges représentent **36 % des dépenses totales** soit 242 € par habitant (moyenne de la strate : 237 € en 2010). Le montant des recettes de fonctionnement, atténuations de charges et rem-

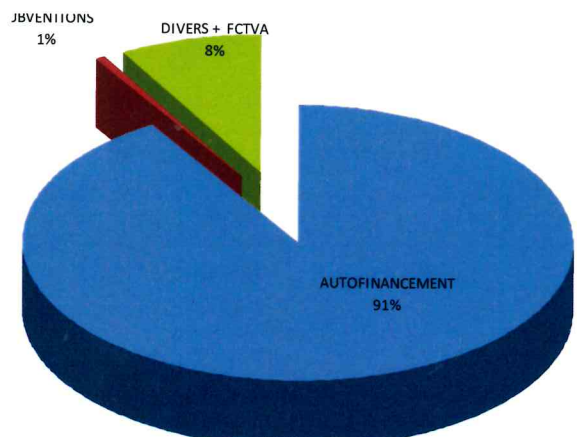
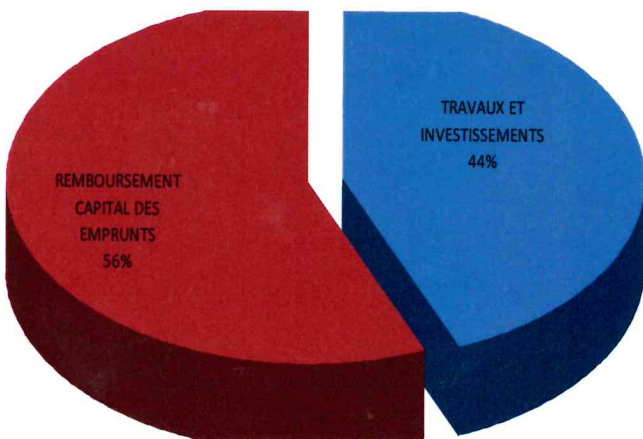
boursement CAE comprises (65128 €), s'élève à 618606€ soit 781€/habitant (moyenne strate 2010 : 787 €) auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2010 (50698 €), soit un total de 669304 €.

Le bilan de la section de fonctionnement montre un excédent global de 161591 €. La somme de 135446 € est affectée au compte 1068 de la section

Investissement afin de compenser son déficit. Le solde, soit 26145 €, constitue l'excédent net de l'exercice 2011.

Au niveau fonctionnement, cet exercice est caractérisé en dépenses par les réparations de la salle des fêtes suite à la sécheresse de 2005 pour un montant de 99699 € et en recette par le remboursement par l'assurance à hauteur de 81613€.

SECTION INVESTISSEMENT



En 2011, les dépenses d'investissement se sont élevées à 228589 € dont 96412€ pour les travaux et investissements et 124073 € pour le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement, excédent de fonctionnement capitalisé et excédent d'investissement 2011 compris (77286€), s'élèvent à 106377 €.

Compte tenu des restes à réaliser sur 2012 (41431 € en dépenses et 10148 € en recettes) et des reports de 2010 (18049 €), le déficit comptable de la section Investissement s'élève à 135446 €, déficit comblé par le virement de la même somme sur le compte 1068 prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2011.

La section investissement est caractérisée quant à elle, par le remboursement de l'emprunt effectué en 2009 lors des importants travaux de voirie pour financer l'avance de TVA.

PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2011	MONTANT DES TRAVAUX	MONTANT SUBVENTION OU PARTICIPATION
VOIERIE COMMUNALE ET RURALE	74723	
AMENAGEMENT PARKING (FIN DES TRAVAUX)	11909	
MISE EN ACCESSIBILITE SALLE DES FETES	7080	
TRAVAUX SALLE DES FETES SUITE SECHERESSE	100000	81868
TRAVAUX LOGEMENT Rue de l'Ancienne Poste (toiture)	8240	
ETUDE ACCESSIBILITE	629	
SIGNALISATION DES RUES	324	
AMENAGEMENT DEPOT COMMUNAL	1747	
TOTAL DES TRAVAUX	204652	81868

Pour 2012, le budget primitif est équilibré à 657953 € en fonctionnement et 369647 € en investissement.

Ce budget est caractérisé par la poursuite de l'effort d'investissement au niveau de la voirie communale notamment au niveau de la route de Pethièvre. A noter que grâce au matériel de voirie acheté par la Communauté de Communes, de nombreux travaux vont pouvoir être effectués en régie d'où d'importantes économies.

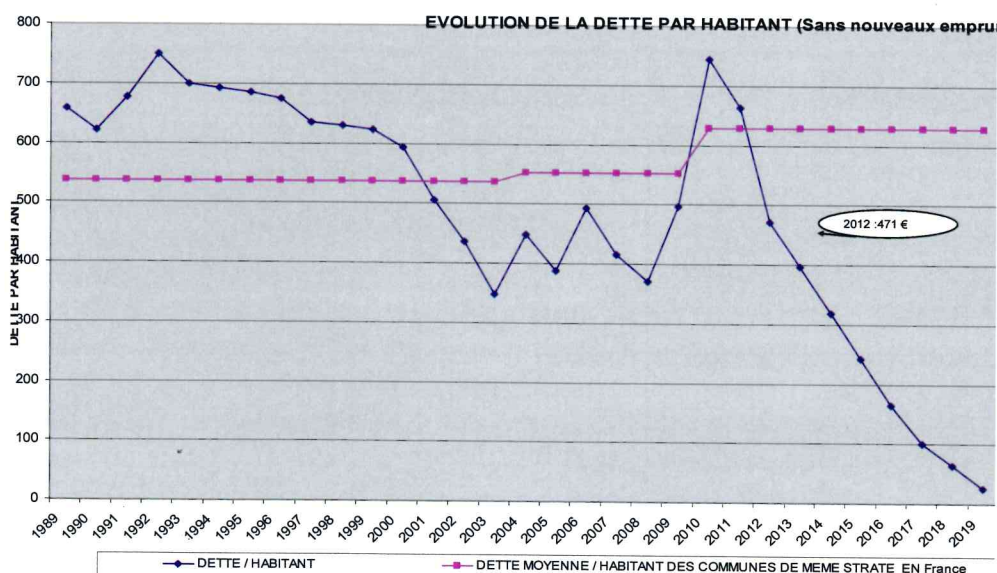
Après la pose de la signalisation des services et bâtiments communaux dans le bourg, l'étude de la signalisation des hameaux et la dénomination de leurs rues va reprendre.

Des travaux d'extension du bâtiment communal, de constructions de garages affectés aux logements communaux rue de l'ancien Hôtel des Voyageurs, de rénovation de la Salle Semailles au Vent, de la cantine et du Bâtiment « Barrié » sont égale-

ment programmés (Voir ci-dessous).

Enfin un nouveau tracteur va être acquis en remplacement du Renault acheté d'occasion en 2009 et qui présentait de nombreuses pannes. Ce tracteur neuf sera affecté en partie au Budget général pour les travaux d'élagage et en partie au budget chaufferie pour la manutention des plaquettes..

PRINCIPAUX TRAVAUX PREVUS EN 2012	MONTANT BUDGETES	MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITEES
VOIERIE COMMUNALE ET RURALE	72510	15000
ECLAIRAGE PUBLIC	37400	20296
ACHAT DIVERS MATERIEL	1000	
MOBILIER URBAIN	2000	
TRAVAUX BATIMENT BARRIE+ CONSTRUCTION GARAGES	16000	
TRAVAUX SALLE SEMAILLE AUX VENTS	11000	
TRAVAUX CANTINE (portes)	2500	
AMENAGEMENT DEPOT COMMUNAL	5000	
DEFENSE INCENDIE (Route de Chez Linet)	2000	
TOTAL DES TRAVAUX	152910	35296



Comme prévu l'an passé, la dette a très fortement diminuée en 2011 et elle s'élève au 1er janvier 2012 à **471 € par habitant** et se trouve de ce fait très en dessous de la dette moyenne par habitant (628 €) des communes comparables à Château-Garnier au niveau population (Communes de même strate).

Ceci nous permet d'entrevoir serinement des investissements significatifs dans les prochaines années (enfouissement des réseaux, déplacement de la mairie et de l'agence postale..) ou de saisir des opportunités.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

En 2011, en tenant compte des restes à réaliser (22320 € en dépenses et 13210 € en recettes), le déficit d'investissement s'élève à 15005 € tandis que l'excédent d'exploitation s'élève à 25544 €. De cet excédent 15005 € sont affectés au compte 1068 pour compenser le déficit de la section investissement et le solde (10539 €) est reporté sur 2012.

L'année 2011 a été marquée par le démarrage de l'étude diagnostic du réseau existant d'assainissement. Après appel d'offre, cette étude a été attribuée à la jeune société Audit Environnement dont le siège social se trouve à Couhé tandis que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été confiée à BRG.

Le budget prévisionnel 2012 est équilibré à 37090 € en exploitation et 50420 € en investissement.

Pour 2012, le montant de la Taxe fixe a été porté à 71€ HT et la Taxe au m³ à 0.65 € HT.

LE BUDGET BAR HOTEL RESTAURANT - MULTISERVICE

En 2011, le déficit d'exploitation s'est élevé à 2664 € et l'excédent d'investissement en tenant compte du reste à réaliser (41939€ en dépenses et 25683 € en recettes) à 23402.85 €. En 2011 une subvention de fonctionnement de 7000 € a été versée par le budget général.

Pour 2012, le budget prévisionnel est équilibré à 10250 € pour le fonctionnement et à 72886 € pour l'investissement.

Les travaux concernant le multiservice sont enfin terminés à la satisfaction de tous et une pompe à chaleur réversible a été installée en début d'année dans le Bar Hôtel Restaurant permettant de chauffer d'une manière plus efficace et économique le Bar, la salle de restaurant et 2 chambres pour 8215 € HT.

En ce qui concerne le Multiservice, les subventions du FISAC, de la Région et du département étant acquises, une demande complémentaire de subvention européenne (FEADER) a été déposée pour un montant de 18096 €. Le coût total définitif des travaux s'élevant à 860080 € le plan de financement s'établit de la manière suivante.

- FISAC(Etat) : 17016€
- CRDD (Région) : 15000€
- Conseil Général : 18752€
- FEADER (Europe) : 18096€
- Autofinancement (Commune) : 17216€

L'obtention de la subvention FEADER libérerait des fonds permettant de continuer d'investir au niveau du Bar Hôtel Restaurant (Ravalement, mesures d'économie d'énergie...).

LE BUDGET POINT SANTE

En 2011, l'excédent de fonctionnement se montait à 4368 €, 3266 € ont été affectés en réserve au compte 1068 afin de compenser le déficit de la section investissement du même montant. L'excédent global à reporter s'élève donc à 1101.67 €. Un nouveau défibrillateur a été acheté pour un montant de 1971 € (avec l'aide du Conseil Général : 500€) ce qui porte à 3 le nombre de défibrillateurs présents dans la Commune.

- 1 situé à la porte du Point Santé .
- 1 situé à la porte de la Salle Semailles au Vent
- 1 mis à disposition du Club de Foot (USC) du 1er septembre au 30 juin et au Comité de Gestion du plan d'eau (à l'entrée du bungalow) en juillet et août.

Pour 2012, le budget prévisionnel est équilibré à 7096 € en fonctionnement et à 9019 € en investissement .

LE BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS DE LA BARRIERE

Suite à la vente en 2011 du dernier terrain disponible, ce budget est clôturé.

LE BUDGET CHAUFFERIE et CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

En 2011, l'excédent de fonctionnement s'est élevé à 40054.15 € dont 7525€ sont affectés au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement qui s'élève à cette somme. L'excédent à reporter sur 2011 est donc de 32529 €. Les recettes de la Centrale Photovoltaïque se sont élevées à 22148 €.

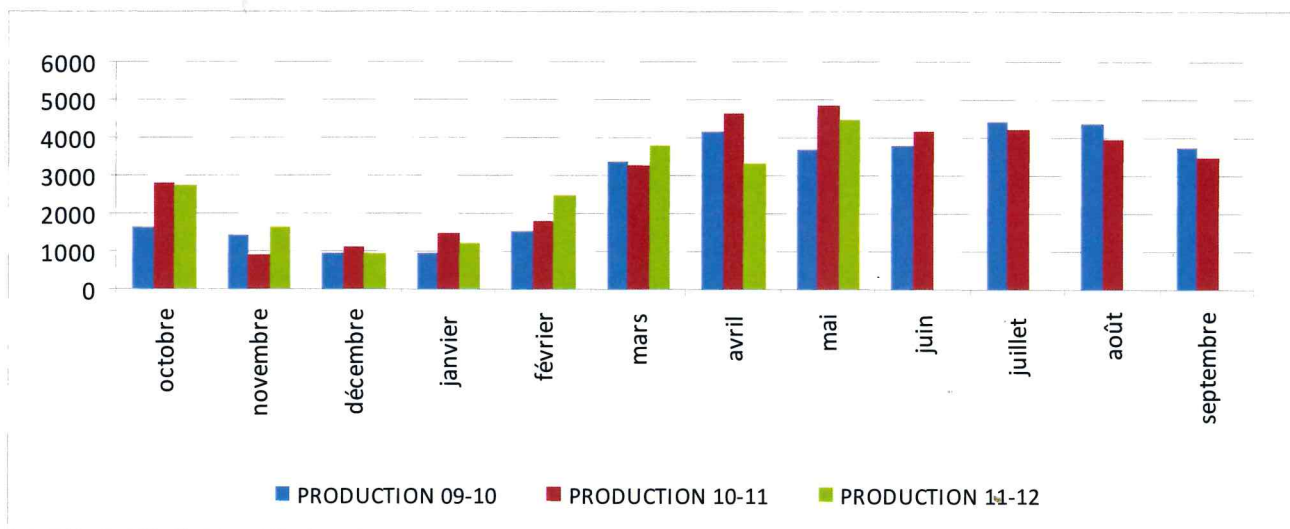
Grâce à la plateforme de séchage et de stockage, l'approvisionnement en plaquettes est totalement local :

- Plaquettes provenant du broyage des élagages en grande hauteur de la Communauté de Commune Vonne et Clain (en 2012 une très grande attention sera apportée sur le tri du bois retenu pour le broyage : les branches de trop faible diamètre seront écartées.)

- Plaquettes provenant du broyage avec le broyeur de la Communauté de Commune du pays Gencéen de dosses de bois fournies par la Scierie Belot d'Usson.

- Plaquettes de bois de châtaignier fournis par M. Cordeau, agriculteur à Blanzay.

Pour 2012, le budget est équilibré à 127719 € pour le fonctionnement et à 89943 € pour l'investissement. 5000€ vont être mis en réserve en prévision de grosses réparations ou du changement de chaudière et un tracteur va être acheté avec la participation du Budget général (33000 €) pour un montant de 58000 €. Le montant de l'abonnement a été fixé à 6373.08 € HT pour la commune et à 9559.68 € HT pour La Rêverie, le prix du kW à 0.054 € HT.



Depuis le 6 octobre 2009, date officielle de sa mise en service, jusqu'au 31/05/11, la Centrale Photovoltaïque a produit 91296 KWh pour un montant de 54942 € et a permis d'économiser 27.4 tonnes de CO2.

BAIGNADE INTERDITE AU PLAN D'EAU : Rappel

Nous vous rappelons que la baignade au plan d'eau communal est interdite, de même que les bateaux et embarcations de toutes sortes. L'association Gestion du Plan d'Eau ainsi que la Mairie ne seront pas responsables de tout incident.

UN NOUVEAU GARAGISTE A CHÂTEAU GARNIER

M. LUCQUIAUD Régis ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite fin 2012, cède son garage à **M. BIGOT Jean-Marc** ancien employé dans un garage à Civray depuis 17 ans.

Depuis début juin 2012, M. BIGOT s'est installé sur notre commune, nous le remercions d'avoir choisi Château - Garnier et ainsi d'assurer la pérennité d'un garage dans notre village.

Nous souhaitons à M. BIGOT, beaucoup de réussite et à M. LUCQUIAUD, une longue et paisible retraite bien méritée après plus de 40 années de travail au service des habitants de Château-Garnier.

M. BIGOT continue l'activité de M. LUCQUIAUD. Il y ajoutera l'entretien de la climatisation (courant 2012) ainsi que la vente de véhicules neufs et d'occasions de toutes marques. Notre nouveau garagiste est soutenu par AUTO-MARQUE.

Le garage sera ouvert du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 18H30 et le samedi matin de 8H à 12H.

Tél fixe : 05.49.87.87.13

Portable : 06.88.46.86.58

PLAN CANICULE : QUELQUES CONSEILS !

La canicule peut mettre notre santé en danger si nous ne sommes pas attentifs aux besoins de notre corps surtout chez les personnes âgées, dans ce cas il faut agir :

- Boire 1,5 l d'eau par jour (on transpire et on risque la déshydratation)
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Ne pas rester au soleil
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur en fermant ses volets
- Ne pas consommer de boisson alcoolisée
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Passer le plus possible de temps dans un endroit frais
- Humidifier sa peau plusieurs fois par jour
- Donner de ses nouvelles à son entourage si on est seul et s'inquiéter également des personnes qui nous entourent
- **Personnes âgées, isolées ou handicapées : inscrivez vous à la mairie afin que le C.C.A.S puisse prendre contact avec vous en ces moments difficiles à supporter (tél : 05 49 87 80 11)**
- Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur appeler immédiatement le 15 ou 112 (portable)

MUSIQUE A CHATEAU-GARNIER

L'école de musique de la Communauté de Communes, La Cendille, propose d'organiser un nouveau groupe d'atelier de formation musicale à Château-Garnier pour les enfants de 6 à 11 ans. Pour cela, il faudrait réunir au moins six enfants.

Ces ateliers ouvrent à la pratique musicale par la découverte d'instruments variés, par le chant et la danse.

Une réunion d'information avec le directeur de l'école de musique aura lieu avant les inscriptions et dès que suffisamment de familles se seront manifestées.

Tarif : 120,00 € environ par an payables par trimestre.

Si vous êtes intéressés, téléphonez à : Edwige Monfront 05-49-87-87-91

COMITE D'ECHANGES CULTURELS ET DE JUMELAGE

Sortie culturelle dans le Loudunais Dimanche 2 septembre 2012

Visite de la ville haute, du jardin médiéval, du Musée Théophraste Renaudot...

Pique-nique le midi

Transport : individuel (co-voiturage)

Informations et inscription :

- 05 49 87 87 91

- 06 80 60 11 32

BRAVO AUX PETITS JOURNALISTES EN HERBE !



Le saviez-vous?

Dans notre commune, nous avons des journalistes « en herbe » très talentueux.

En effet depuis le mois d'octobre certains écoliers, sous le contrôle de leur professeur d'école, écrivent régulièrement (tous les mois) un petit journal ; celui-ci pourra être consulté à la bibliothèque ou à la mairie aux heures d'ouverture.

Nous souhaitons que ces enfants continuent d'écrire afin de montrer aux adultes, que quelque soit l'âge, on peut s'intéresser à ce qui se passe autour de nous et même dans le monde.

MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DU MARCHÉ COUVERT



Afin de sécuriser la circulation et de protéger les piétons aux abords du Point Santé, du Multiservice et autour de la Salle des Fêtes, la rue du Marché couvert a été mis en sens unique et un marquage adéquat mis en place. Ce marquage sera complété par des panneaux de signalisation.

ASSOCIATION DE GESTION DU PLAN D'EAU

Malgré un concours de belote qui a connu son succès habituel et une ouverture de la pêche correcte, le moral de certains membres est au plus bas. En effet, il est consternant de constater que pour l'organisation des manifestations, ce sont toujours les mêmes qui sont présents, et en nombre très réduit.

Les travaux à réaliser sont importants, car en plus des dégâts dus au gel de cet hiver, s'ajoutent des actes de vandalisme inacceptables (tous les fils de l'éclairage du minigolf ont été coupés dans les poteaux, un container poubelle a été retrouvé dans l'étang, les bornes du camping sont détériorées etc...)

Nous notons également que malgré les interdictions, certaines personnes se baignent ou font du bateau ou laissent divaguer leurs chiens.

En ce début d'été, nous faisons donc appel aux bonnes volontés afin que nous puissions enfin repartir sur de bonnes bases. Bonnes vacances à tous.

CONDUCTEURS DE VEHICULES : PENSEZ A VOUS MUNIR DE 2 ETHYLOTESTS !!!

Au 1^{er} juillet 2012, les conducteurs de véhicules à moteur, de voitures électriques et de motos doivent avoir dans leur véhicule 2 éthylotests certifié NF de moins de 2 ans (non périmé). Si vous optez pour le classique « ballon » à usage unique, prévoyez en deux pour en avoir toujours un en état de marche dans votre véhicule après un premier contrôle éventuel. En l'absence de ce précieux objet, lors d'un contrôle, il vous en coûtera 11€ à partir du 1^{er} novembre 2012. Cette recommandation est inutile pour les personnes dont le véhicule est équipé d'un dispositif d'auto démarrage par éthylotest électrique.

LA GENDARMERIE RECRUTE !

Pour devenir Sous-officier :

- Etre de nationalité française.
- Etre âgé de 18 ans et de moins de 36 ans au jour de la signature du contrat d'engagement.
- Etre apte physiquement.
- Etre titulaire du baccalauréat.

Pour toute candidature, s'inscrire directement sur le site : www.lagendarmerierecrute.fr

Pour devenir Gendarme Adjoint Volontaire (Agent de Police Judiciaire Adjoint) :

- Etre de nationalité française.
- Etre âgé de 17 ans et de moins de 26 ans au plus à la date de dépôt de la demande.
- Etre apte physiquement.
- Aucun diplôme exigé.

Pour devenir Gendarme Adjoint Volontaire (Emploi Particulier) :

- Etre de nationalité française.
- Etre âgé de 17 ans et de moins de 26 ans au plus à la date de dépôt de la demande.
- Etre apte physiquement.
- Posséder au minimum un baccalauréat pour les postes d'employé de bureau et télécommunications/informatique, un CAP ou une expérience professionnelle pour les autres.

Pour devenir Réserviste :

- Etre de nationalité française.
- Etre en règle au regard du service national :
 - pour les hommes nés avant 1979, avoir satisfait aux obligations du service national ou en avoir été légalement dispensés ;
 - pour les hommes âgés de moins de 25 ans et les femmes nées à partir de 1983, avoir satisfait aux obligations de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou de la journée de défense et de la citoyenneté (JDC).
- Posséder l'aptitude pour exercer une activité dans la réserve :
 - Apte physiquement ;
 - Ne pas avoir été condamné ;
 - Etre âgé de 17 ans au moins.

Pour tous renseignements, contacter la Communauté de Brigades de gendarmerie de LA VILLEDIEU DU CLAIN au 05.49.42.51.07

SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DU SUD VIENNE



Note à tous les abonnés concernant les rejets dans les toilettes des produits dits biodégradables :

Chaque utilisateur doit savoir que les lingettes de nettoyage, les protège-slips, les tampons, les applicateurs, les serviettes hygiéniques, les bâtons en plastique, les coton-tiges, etc... ne sont pas biodégradables. Jetés dans les toilettes, ces déchets acheminés jusqu'aux postes de relèvement et aux stations d'épuration ne se détruisent pas.

Ceci entraîne un problème au niveau du fonctionnement des postes et des stations, ces déchets bouchant les pompes d'aspiration et perturbant le bon fonctionnement des systèmes d'aération des boues.

L'entretien quotidien de ces installations devient de ce fait important et coûteux et l'intervention manuelle des agents indispensable pour éliminer ces résidus.

Nous vous demandons donc de bien vouloir mettre en application ces recommandations que vous soyez propriétaire d'une fosse septique individuelle ou raccordés au réseau d'assainissement collectif.



La Communauté de Brigades de La Villedieu du Clain communique sur la prévention des cambriolages.

L'observation des conseils suivants vous évitera les mauvaises surprises :

- **Vous êtes chez vous :**

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



- **En cas de courte absence :**

- Protection des accès : Fermez les volets et verrouillez les portes

Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.

Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple).

Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres).

Déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

- **En cas de longue absence :**

Protection des accès : Fermez les volets et verrouillez les portes.

Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.

Argent et valeurs :

Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent.

Répertoriez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chèquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc.).

Évitez également les cachettes plutôt classiques comme la salle-de-bains et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.

Courrier et téléphone :

Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à la Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).

Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférer vos appels si vous le pouvez.

Signalez votre absence à la gendarmerie : dans le cadre des opérations « tranquillité vacances », une tournée de surveillance sera alors mise en place.

Si vous avez été victime d'un cambriolage :

Prévenez immédiatement la gendarmerie du lieu de l'infraction en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux gendarmes d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis).

Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Si pour des raisons particulières, les services de gendarmerie ne peuvent se déplacer immédiatement, vous devez mémoriser ce que vous avez trouvé, les endroits où vous vous êtes déplacé et le signaler aux intervenants.

Avant l'arrivée de la gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toute personne sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête.

